

Burundi : plaidoyer pour la répression de l'enrichissement illicite

@rib News, 25/012/2012 â€“ Source Xinhua Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM), ONG burundaise, a plaidé mardi pour la répression du crime d'enrichissement illicite d'une certaine catégorie de personnalités qui pillent les deniers publics. « Nous insistons pour que la loi commence à réprimer une poignée d'hommes qui s'adonnent au pillage sans vergogne les deniers publics parce que c'est un cancer qui risque d'ébranler même la capacité de l'Etat à s'acquitter de ses fonctions nobles de garantir son rôle régalien », a déclaré Faustin Ndikumana, président de PARCEM, lors d'un point de presse.

Il a invité la population burundaise à bannir ce comportement en condamnant cette pratique et en restant vigilante pour que, dit-il, « à t'ou tard, on finisse par récupérer l'argent volé pour le faire entrer au trésor (...). Tout cela pour que l'argent destiné à financer le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, 2^eme génération, le soit réellement. À l'origine de l'enrichissement illicite se trouvent les lois lacunaires pour réprimer l'acte, un manque de rigueur et un laxisme dans la gestion des finances publiques, la faiblesse des piliers du système national d'intégrité dans son ensemble et une apathie de la population face à ce phénomène. PARCEM indique que ceux qui sont concernés par la pratique d'enrichissement illicite sont pour la plupart des mandataires publics qui le font au dos du contribuable burundais à travers les impôts et taxes et du contribuable étranger à travers l'Aide Publique au Développement. La semaine du 23 au 30 septembre a été dédiée par l'ONG PARCEM à la mobilisation citoyenne contre l'enrichissement illicite au Burundi où la population est invitée à dénoncer les signes extérieurs de modes de vie de certains mandataires et de leurs complices.